

Sainte Julienne du Mont-Cornillon et Bienheureuse Ève de Liège

Ce que l'une a commencé...l'autre l'a terminé!

Julienne du Mont-Cornillon est reconnue comme l'inspiratrice de la *Fête-Dieu*, devenue *Fête du Saint-Sacrement*, aujourd'hui appelée *Fête du Corps et du Sang du Christ*. L'introduction de cette fête eut lieu en 1246 dans le diocèse de Liège où elle fut officiellement célébrée en 1252. Six ans après la mort de Julienne, la Fête-Dieu fut instituée dans l'Église universelle grâce aux efforts de la Bienheureuse Ève de Liège.

Les origines de Julienne

Née vers 1192, à Réтинne, en Belgique, de parents fortunés, Julienne devient orpheline à l'âge de 5 ans. Avec sa sœur Agnès, son aînée d'un an, elle est prise en charge par les religieuses augustines du Mont-Cornillon à Liège. Jusqu'à l'âge de 14 ans, Julienne reçoit son éducation de la religieuse Sapience qui l'initie aux travaux domestiques en plus d'étudier le français et le latin, ce qui lui permet de lire les écrits de saint Augustin et de saint Bernard qu'elle affectionne particulièrement.

À 14 ans, Julienne entre chez les Augustines comme religieuse et prend l'habit en 1207 dans le couvent de Cornillon. Déjà sa dévotion envers l'Eucharistie est ardente. Deux ans après sa profession, elle est favorisée d'une vision dont elle ne comprit pas immédiatement la signification.

Elle vit la lune rayonnante de lumière, mais incomplète; une bande noire la divisait en deux parties égales.



courtesy of www.philppedechampagne.org

La vision se renouvelle souvent, au point que Julienne sent l'obligation d'en chercher la signification. Elle consulte d'abord la prieure Sapience, son éducatrice d'autrefois, ainsi que des religieuses reconnues pour leurs vertus. Mais aucune d'elles ne peut lui en dévoiler le sens. Finalement, Dieu lui-même révèle à Julienne que la lune représente l'Église et que la bande noire signifie l'absence d'une fête solennelle dans l'Église, celle du Saint-Sacrement, qui doit être instituée pour

Belgique
XIIe - XIIIe siècles

Fête

en Belgique: 5 avril
à Liège: 7 août

En bref

- vers 1192: naissance
- 1207: fait profession religieuse chez les augustines
- 1209: reçoit la vision symbolisant l'absence d'une Fête au Saint Sacrement
- 1222: prieure de sa communauté
- vers 1230: première consultation
- premier exil du couvent
- 1246: première célébration de la Fête-Dieu à Liège
- 1252: décret rendant la Fête obligatoire dans tout le diocèse
- 1256: deuxième exil
- 1258: décès le 5 avril
- 1261: Jacques de Troyes est élu Pape et prend le nom d' Urbain IV
- 1264: Bulle instituant la Fête-Dieu dans l'Église universelle
- 1869: béatifiée par Pie IX

ranimer la foi et pour expier les fautes commises contre ce Sacrement. Julienne est donc chargée de faire établir cette fête par l'autorité ecclésiastique.

Le combat d'une femme

Julienne, dépassée par la grandeur de cette révélation divine, se croit incapable de mener à terme ce projet. Ce n'est que vingt ans plus tard, poussée par la grâce de Dieu, qu'elle entreprend les premières démarches. Prieure de sa communauté depuis 1222, c'est vers 1230 qu'elle se recommande aux prières de Ève, recluse à Saint-Martin, et d'Isabelle, vierge à Huy, avant de consulter Jean de Lausanne, chanoine de Saint-Martin. Celui-ci en parle aux plus grands théologiens de Liège, dont Jacques de Troyes (qui jouera un rôle très important plus tard), Hugues de Saint-Cher (prieur des Dominicains à Liège) ainsi que trois autres dominicains et Gui de Laon (chancelier de l'Université de Paris). Tous sont du même avis: rien ne s'oppose à l'institution d'une telle fête.

L'institution canonique par l'autorité épiscopale



Confirmée dans son appel par cet appui unanime, Julienne entreprend trois pèlerinages : Cologne, Tongres et Maestricht, afin d'obtenir la faveur d'une reconnaissance ecclésiastique. Par contre, une opposition commence à se soulever contre l'institution de cette fête. L'instigateur, le prieur des religieux augustiniens, calomnie Julienne et incite les bourgeois contre elle, au point qu'ils envahissent le couvent des augustines. Julienne doit quitter avec plusieurs religieuses et trouve refuge auprès de la recluse Ève et du chanoine Jean de Lausanne. Après trois mois d'exil, l'évêque Robert de Langres intervient en faveur de Julienne en faisant condamner par les tribunaux le

prieur. Ce dernier est destitué et enfermé dans un hôpital à Huy.

Bien que l'évêque estime Julienne, il n'est pas porté à ajouter une nouvelle fête et cela pour deux raisons: on célébrait déjà le Saint Sacrement le Jeudi-Saint, et de plus chaque jour l'Eucharistie est célébrée dans les églises. Mais vers 1245, il reçoit un bienfait providentiel, dont on ne connaît pas la nature modifiant son opinion. Il fait rédiger, par son vicaire général, Jacques de Troyes, futur Pape Urbain IV, un mandement qu'il se propose de promulguer dans son

Les **Augustines** suivent la règle que donna saint Augustin à un monastère fondé par sa sœur à Hippone; elles se vouent à la garde des malades et au service des hôpitaux.

Contemporaine de:

- **St François d'Assise** (1181-1226)
- **Ste Claire** (1192-1253)
- **St Dominique** (1170 - 1221)
- **St Thomas d'Aquin** (1224-1274)

Contexte historique

Au XIe siècle, l'hérésie de Bérenger de Tours niait la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie.

Il y eut un réveil de la dévotion eucharistique faisant naître le désir de contempler l'hostie pendant la messe.

Le rite de "l'élévation", au moment de la consécration, est attesté pour la première fois à Paris en 1200.

Source principale

[Joseph Daris](#)

diocèse pendant le synode général de 1246. La fête serait fixée au jeudi après l'octave de la Pentecôte. Tombé malade et craignant de ne pouvoir exécuter son projet, l'évêque recommande l'institution de la fête à son clergé et fait célébrer l'office composé par le prieur augustin Jean. L'évêque Robert de Landres meurt le 16 octobre 1246 sans avoir pu tenir le synode.

Nouvelles calomnies

Après la mort de l'évêque, les religieux augustins destituèrent le prieur Jean, auteur de l'office du Saint-Sacrement, et rappelèrent l'ancien prieur de son exil. Celui-ci recommença à calomnier Julienne qui doit quitter son couvent pour une deuxième fois, en 1248. Avec trois religieuses, elle trouve refuge dans plusieurs abbayes cisterciennes dont Val-Benoît, Val Notre-Dame et Salzennes.

Pendant ce temps, le nouvel évêque, Henri de Gueldre, ne veut pas promulguer la fête. Ce n'est qu'en 1251, avec l'arrivée à Liège de Hugues de Saint-Cher comme légat du Saint-Siège, que l'institution de la fête a enfin lieu. Ancien prieur des dominicains, il était de ceux qui avaient approuvé l'établissement d'une telle fête lors des toutes premières consultations en 1230. Sollicité de l'établir officiellement, il fixe la fête après l'octave de la Pentecôte et chante la Messe pontificale dans l'église Saint-Martin. Le 29 décembre 1252, Hugues de Saint-Cher rend la fête obligatoire dans tout le diocèse de Liège et le décret est approuvé et confirmé le 30 novembre 1254 par le légat Pierre Caputius, cardinal.



Hugues de Saint-Cher

Quelques années en réclusion

En 1256, obligée encore une fois de quitter son lieu d'accueil, Julienne trouve refuge à Fosses-la-Ville. Pendant les deux dernières années de sa vie, elle aurait vécu comme recluse. Le 5 avril 1258, Julienne décède et est enterrée, selon son désir, dans l'abbaye cistercienne de Villiers. Sa mémoire est demeurée vivante dans l'Ordre Cistercien. À l'abbaye de Villiers, elle est honorée aux côtés des cinq bienheureux de cette abbaye, dont Gobert d'Aspremont, d'où vient la tradition de représenter Julienne revêtue de l'habit des cisterciennes.

Pour aller plus loin

Site internet

[Paroisse Sainte-Julienne](#)

Livre

[Fêter Dieu avec Julienne de Cornillon](#)

Site en anglais

[Society of Saint Pius X](#)

[wikipedia](#)

Paroisses dédiées à Sainte Julienne

[Salzennes - Namur](#)

[Verviers - Liège](#)

En 2008, lors du Congrès eucharistique internationale à Québec, une pièce de théâtre racontant l'histoire de Sainte Julienne fut présentée par des enfants. L'initiative fut prise par le P. Frédéric Vercheure de la Communauté de l'Emmanuel oeuvrant à la paroisse St-Thomas d'Aquin dans le diocèse de Québec.